

3 décembre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une personne est présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Présentation du Grand Défi Desjardins par M. Joé Robert;
3. Période de questions;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 novembre et séance extraordinaire du 26 novembre 2019;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
7. Correspondance;
8. Convocation à la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2020;
9. Adoption du budget de l'Entente intermunicipale des loisirs 2020;
10. Adoption du budget du Service Incendie de Waterloo 2020;
11. Adoption du budget Trans-Appel 2020;
12. Résolution pour le service de transport adapté 2020;
13. Résolution concernant notre renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2020 de la MRC du Val-Saint-François;
14. Résolution concernant notre participation financière à la Maison des jeunes L'Initiative;
15. Résolution concernant notre participation financière au Centre d'action bénévoles Valcourt et région;
16. Module d'alerte de masse Telmatik;
17. Résolution pour nommer le maire suppléant à la MRC ;
18. Résolution pour la fermeture du bureau pour la période des fêtes du 23 décembre au 3 janvier;
19. Adoption du calendrier des séances ordinaires ;
20. Résolution pour céder le lot 2 457 703 chemin désaffecté ;
21. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;(s'il y a lieu)
22. Avis de motion concernant le règlement de taxation pour l'année 2020; projet sera déposé à la séance sur ajournement;

23. Voirie
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Comité;
26. Affaires nouvelles;
27. Période de questions
28. Levée de la session;

2019-12-191

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron

Appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PRÉSENTATION DU GRAND DÉFI DESJARDINS PAR M. JOÉ ROBERT

2019-12-192

ATTENDU QUE le Grand Défi Desjardins en est à sa 5^e édition;

ATTENDU QUE le projet vise à promouvoir des saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE tous les écoles du territoire desservi par Desjardins ont la possibilité de présenter un projet d'achat d'équipement qui durera dans le temps;

ATTENDU QU'il y a une possibilité de recevoir une subvention deux mille dollars (2 000\$) minimum;

ATTENDU QUE la demande de la MRC est que chaque municipalité participe à concurrence d'un dollar (1\$) par citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui le projet du Grand défi Desjardins en acceptant de verser le montant d'un dollar (1 \$) par citoyen, ce qui représente 613\$

Que ce montant sera prévu au budget 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

2019-12-193

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 5 novembre 2019 et la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 ;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;
Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin
Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance de la séance régulière du 5 novembre 2019
et la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 sont adoptés tel que préparés;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point :

- Retard dans le dépôt de la subvention pour l'entretien du réseau local (ERL) ;

6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2019-12-194

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu
et ceux à payer au conseil;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES au 03 décembre 2019	21 611,78 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	54 587,34 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	323,86 \$
TOTAL	<u>54 911,20 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 991,02 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 928,28 \$
Total dépenses	<u>62 830,50 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la
disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit
donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

7.1 AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

2019-12-195

ATTENDU QUE M. Jean-Sébastien Roberge, Directeur de l'école Notre-Dame-
des-Érables demande que la municipalité contribue à financer le dîner de Noël
à tous les élèves de l'école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le conseil accorde un montant de 580\$ pour l'organisation de la Fête de
Noël de l'École Notre-Dame-des-Érables.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*M. Denis Vel, conseiller se retire de la discussion portant sur la Guignolée.

7.2 CONTRIBUTION À LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB

2019-12-196

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Valcourt demande à la municipalité de contribuer à la Guignolée 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50\$) à la Guignolée pour le secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

* M. Denis Vel, conseiller revient dans la discussion.

8. CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2020

Mme Majella René convoque tous les membres du conseil à une séance extraordinaire le 17 décembre 19h30 à la salle du conseil pour une séance portant exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations, et ce, en vue de son adoption Que les membres renoncent à la convocation tel que demandé par le Code Municipal.

9. ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS - VALCOURT ET RÉGION- BUDGET 2020

2019-12-197

CONSIDÉRANT QUE nous avons renouvelé l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la Ville de Valcourt nous dépose notre facture en lien avec notre participation à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget la somme de sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-trois sous (7989.63\$) ce qui représente notre part pour l'année 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE INCENDIE DE WATERLOO ET RÉGION 2020

2019-12-198

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget d'opération et de prévention en incendie pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget le montant de quarante-sept mille deux cent soixante dollars (47 260\$) pour le volet opération et de dix mille trois cent soixante-quatre dollars et cinq sous (10 364.05\$) pour le volet prévention;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE TRANS-APPEL
DU TRANSPORT ADAPTÉ 2020**

2019-12-199

ATTENDU QUE le conseil d'administration nous a fait parvenir les prévisions budgétaires du service de transport adapté pour l'année 2020;
ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle maintient sa participation au service de transport adapté pour l'année 2020 ;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel
Et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2020;
QUE la contribution municipale s'établit à 4.07\$ par personne pour un total de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-onze sous (2 494.91\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020 POUR LE SERVICE
DE TRANSPORT ADAPTÉ - TRANS-APPEL INC**

2019-12-200

ATTENDU QUE municipalité a adopté des prévisions budgétaires de Trans-appel du service de Transport adapté pour l'année 2020 par la résolution 2020-12-199;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin
Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant
Et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020 et de payer la quote-part établie à 4.07\$ par personne pour un montant total de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-onze sous. (2 494.91\$);

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2020 :

- 3.50\$ pour un déplacement local,
- 8.00\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**13. RENOUVELLEMENT – ENTENTE INTER MUNICIPALE EN
MATIÈRE D'URBANISME ET GOÉMATIQUE 2020 DE LA MRC
DU VAL-SAINT-FRANCOIS**

2019-12-201

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels et cartographiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil 50\$/heure

Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de 1 750\$ pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

29 heures pour la ressource rédaction et support conseil et

10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

QUE la dépense sera prévue au budget 2020.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 POUR DE LA MAISON DES JEUNES « L'INITIATIVE » DE VALCOURT
--

2019-12-202

CONSIDÉRANT QUE nous voulons contribuer pour les activités des huit (8) jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent la Maison des jeunes « l'Initiative » de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille deux cents dollars (1200\$) représentant l'équivalent de 150\$ par jeune qui fréquente la Maison des jeunes « L'Initiative » de Valcourt;

Que ce montant sera ajouté au budget de l'année financière 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

2019-12-203

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-12-160 a été adopté avec les projections pour les années 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour 2020 était de 3 028\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de trois mille vingt-huit dollars (3 028\$) en contribution pour l'année 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. MODULE D'ALERTE DE MASSE TELMATIK
--

2019-12-204

ATTENDU QUE la Loi sur la Sécurité civile est en vigueur ;

ATTENDU QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est entré en vigueur le 9 novembre dernier;
ATTENDU QUE nous avons fait des recherches auprès de cinq fournisseurs de module d'alerte de masse et que Telmatik répond à nos besoins;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Réal Vel
Et appuyé par le conseiller Denis Vel
Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe l'entente déposée par Telmatik le 22 novembre 2019;
QUE les frais d'implantation sont de trois cent cinquante dollars (350\$) plus les taxes applicables;
QUE les frais annuels sont de cinq cent vingt-trois dollars et soixante-quatorze sous (523.74\$) plus les taxes applicables;
QUE nous bénéficions d'une période de gratuité jusqu'au 31 décembre 2019;
QUE Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17. NOMINATION D'UN SUBSTITUT REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE POUR 2020 À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2019-12-205

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Denis Vel
Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin
Et résolu
QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue le conseiller Réal Vel pour siéger à la MRC du Val-Saint-François en cas d'incapacité ou d'absence du maire pour l'année 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2019-2020

2019-12-206

ATTENDU QUE le conseil municipal doit décréter par résolution les dates de fermetures de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes 2019-2020;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin
Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron
Et résolu
QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement et le retour le 7 janvier 2020, selon l'horaire normale de bureau.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19. RÉOLUTION POUR DÉTERMINER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

2019-12-207

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois;

MARDI : 7 JANVIER 2020	MARDI : 4 FÉVRIER 2020
MARDI : 3 MARS 2020	MARDI : 7 AVRIL 2020
MARDI : 5 MAI 2020	MARDI : 2 JUIN 2020
MARDI : 7 JUILLET 2020	MARDI : 4 AOÛT 2020
MARDI : 1 SEPTEMBRE 2020	MARDI : 6 OCTOBRE 2020
MARDI : 3 NOVEMBRE 2020	MARDI : 1 DÉCEMBRE 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

20. VENTE DU LOT 2 457 703 - CHEMIN DÉSFFECTÉ

2019-12-208

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir du lot 2 457 703 d'une superficie de 1 705,2 mètres carrés, lequel est un chemin désaffecté;

ATTENDU QUE la compagnie 9110-0075 Québec Inc. a fait la demande pour l'achat du lot ci-dessus mentionné, lequel est contiguë au terrain qu'il s'apprête à acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de vendre un chemin désaffecté portant le numéro de lot 2 457 703 pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représente la valeur au rôle;

QUE les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur : 9110-0075 Québec Inc., représenté par Monsieur Étienne Hébert;

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

21. DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.

ATTENDU QU'il convient que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6, al. 2 de la Loi sur l'éthique de faire une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer l'indépendance ET qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil.

EN CONSÉQUENCE, tous les membres du conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confirment n'avoir rien à déclarer selon l'article 6 ci-dessus mentionné.

22. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DU RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est donnée par M. Réal Vel conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle qu'à une prochaine séance du conseil, il y sera déposé le projet du règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2020 en prévision de son adoption.

**23 VOIRIE
23.1 INSPECTEUR EN VOIRIE**

2019-12-209

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un inspecteur en voirie pour l'entretien des chemins, des routes, des bâtiments et des équipements et tout autre travaux connexes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Casavant

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Madame Isabelle Lapointe comme Inspectrice en voirie;

QU'une période de trois mois de probation est requise;

QUE le salaire sera versé en fonction des heures travaillées au taux horaire stipulé dans l'entente entre les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**23 VOIRIE
23.2 DIVERS**

- 10^e rang : la signalisation est installée pour indiquer les bordures d'asphalte ;
- Problématique du rond-point du secteur du Sanctuaire : Excavation LG a visité les lieux avec M. le maire Coutu.
- Lumière de rue coin Chemin Grande Ligne et Chemin Mitchell : une demande est faite pour évaluer le coût d'une lumière de rue solaire.

24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

Monsieur Denis Vel quitte la table du conseil et revient pour le point suivant.

25. COMITÉ

- COUR D'ÉCOLE : Un projet se met en marche pour l'aménagement du terrain en vue de créer des zones d'ombres et de rendre le terrain plus sécuritaire afin d'éviter la sortie des ballons.
- LUMIÈRES DE NOËL : Félicitations à l'équipe qui a procédé à l'installation de toutes les lumières et des décorations de Noël dans le village. Note : la nacelle louée par Du Vert au Rouge n'était pas adéquate pour l'installation des lumières.

- LES FLEURONS DU QUEBEC : Mme Jocelyne Brien et Jean-Pierre Brien nous ont représentés lors de la journée du dévoilement des Fleurons du Québec à Drummondville. Nous maintenons notre 3^e Fleurons et notre pointage est près du 4^e Fleurons. Bravo à l'équipe qui travaille fort pour maintenir et améliorer notre classification horticole.

2019-12-210

26. AFFAIRES NOUVELLES :
26.1 SYSTÈME D'ALARME CHUBB

ATTENDU QUE le contrat de sécurité pour des systèmes d'alarme de l'édifice de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Anne-de-la-Rochelle étaient contractés auprès de la compagnie CHUBB;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a fait l'acquisition de l'édifice appartenant à Desjardins pour en faire l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE tous les systèmes en place (caméra, alarme) sont élaborés et fonctionnels et toujours actifs avec la compagnie CHUBB;

ATTENDU QU'une offre de prix a été soumise par une autre entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE le conseil désire maintenir une entente avec la compagnie CHUBB pour les systèmes d'alarmes de l'hôtel de ville;

QUE des ajustements dans les équipements sont demandés afin de répondre à nos besoins;

QUE le conseil approuve les coûts des frais de transferts évalués à 535\$ (plus taxes) et des coûts annuels de 300\$ par année (plus taxes).

QUE le conseil autorise le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière à signer tous documents jugés utiles à l'entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2019-12-211

28. SÉANCE AJOURNÉE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 17 décembre 2019 à 20 h. Il est 22 h 55.

 Mme Majella René, gma
 Dir. Générale et secrétaire-trésorière

 M. Louis Coutu, maire
 « en signant le présent procès-verbal,
 le maire est réputé avoir signé toutes
 les résolutions »

BUDGET

17 décembre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 17 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une personne est présente.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu la convocation dans le délai prévu au code municipal.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption budget 2020;
4. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2020-2021-2022;
5. Période de questions;
6. Levée de la session ;

2019-12-212

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel
Appuyé par la conseillère Suzanne Casavant
Et résolu

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

3. ADOPTION DU BUDGET 2020

2019-12-213

Il est proposé par le conseiller Denis Vel
Et appuyé par le conseiller Réal Vel
Et résolu

QUE conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2020 tel que déposé avec des revenus et dépenses de 912 242\$

BUDGET 2020

*CORRIGÉ PAR LA RÉSOLUTION 2020-02-26

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

REVENUS	
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE	525 188,00 \$
TAXE SUR UNE AUTRE BASE	139 201,00 \$
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXE ET	159 004,00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	
SERVICE RENDUS	22 349,00 \$
AUTRE REVENUS DE SOURCE LOCALES 19 500,00 \$	24 500,00\$
IMPOSITION DES DROITS	47 000,00 \$
TOTAL	917 242,00 \$
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	244 050,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	131 396,00 \$
TRANSPORT (VOIRIE)	297 114,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	84 891,00 \$
LOISIRS CULTURE ET SANTÉ BIEN ÊTRE	54 021,00 \$
URBANISME	65 806,00 \$
ADMINISTRATION INTÉRÊTS SUR PRÊT 13 539,00 \$	18 539,00\$
AFFECTATION AUX RÉSERVES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	21 425,00 \$
TOTAL	917 242,00 \$

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

2019-12-214

Il est proposé par la conseillère Suzanne Casavant
Et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien
Et résolu

QUE conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 tel que ci-dessous déposé.

PROGRAMME D'IMMOBILISATION

2020			
Secteur	Projet	Financement	Estimé
Urbanisme	Développement	Fonds Général	8 000,00 \$
Éclairage public	1 lumière	Fonds général	2 000,00 \$
Administration	Projet de réaménagement	Fonds caisse	35 000,00 \$
Voirie	Asphalte rue des érables	TECQ-	300 000,00 \$
Loisir	Sentier pédestre	Fonds général	5 000,00 \$
Administration	Internet fibre optique	Fonds général	30% entente
2021			
Urbanisme	Projet Développement	TECQ	300 000,00 \$
Éclairage public	1 lumière	Fonds général	3 000,00 \$
Administration	Fosse Et Sous-Sol	Fonds Général	75 000,00 \$
Administration	Internet Fibre Optique	Fonds Général	25% entente

2022

Éclairage public	1 lumière	Fonds général	3 500,00 \$
Voirie	Garage Municipale	Règlement d'emprunt	100 000,00 \$
Administration	Internet fibre optique	Fonds général	25% entente

Le projet d'implantation de la fibre optique se terminera en 2023 avec un 20% de l'entente à payer

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2019-12-215

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20h00.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

17 décembre 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 17 décembre 2019 à 20h02 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE 2019

La séance est rouverte à 20h02 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Retour aux points 5, 6, 22, 26, 27 et 28 qui avaient été remis pour la séance sur ajournement.

2019-12-216

5. COMPTES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées et ceux à payer au conseil;
Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Jean-Pierre Brien
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :
Nous avons des comptes à payer pour la somme de trente-quatre mille cinq cent soixante-quatorze et soixante-neuf sous (34 574.69\$)

Dépenses	54 393,71 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	9 000,55 \$
Salaires déboursés durant le mois	
Total dépenses	<u>63 394,26 \$</u>

6. CORRESPONDANCES

2019-12-217

6.1 COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le conseil encourage la mission de l'éveil à la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de quarante-cinq dollars (45\$) en contribution pour l'année 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-12-218

6.2 FÊTE DE LA PÊCHE

ATTENDU QUE le conseil appuie l'activité de la Fête de la pêche;

ATTENDU QUE nous sommes partenaires depuis pour plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de trois cents dollars (300\$) en contribution pour l'année 2019;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-12-219

6.3 PATRIMOINE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité veut maintenir le patrimoine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme deux milles dollars (2000\$) pour le maintien du patrimoine municipal;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-435

CONSIDÉRANT QUE l'Avis de motion du règlement 2020-435 a été donné par Réal Vel, dans la première partie de la séance, soit au point 22 de la session du 3 décembre 2019, le projet du règlement est déposé ci-dessous :

PROJET DU RÈGLEMENT 2020-435 RÈGLEMENT 2020-435 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut adopter un budget municipal pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu et adopté à une séance ultérieure

ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 soit établi ainsi :

Taxe Foncière Générale

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison 0,62\$/100\$ par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.62/\$ par 100\$ d'évaluation.

Taxe incendie : 119.54\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans la taxe foncière) selon les modalités du règlement #200 et le règlement #200 amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

Collecte Sélective 7.35\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François

ICI : 118.80\$, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François

Collecte des résidus domestiques : 90.40\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques. * **le 1^{er} Jeudi de chaque mois**

ICI : 111.00\$ par commerce

Assainissement des eaux usées Entretien : 258.40\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Vidange fosse septique : 66.00\$ par unité (en 2020 la partie située au Sud de la principale sera vidangée).

Collecte des matières organiques : 65.85\$ par unité de logement

ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-310(secteur Sainte-Anne sud/Érables

SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit virgule deux pour cent (28,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 82.70\$ par unité.

SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-un virgule deux pour cent (21,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1418.50\$ par unité.

SECTEUR C Pour pourvoir à sept virgule sept pour cent (7,7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 515.00\$ par unité.

SECTEUR D Pour pourvoir à quarante-deux virgule neuf pour cent (42,9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.011\$/100

**ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2012-403 Secteur Lagrandeur**

SECTEUR A Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 65.85\$ par unité.

SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2020, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0040\$/100.

ARTICLE 4 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

ARTICLE 5 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieure à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou *en cinq versements égaux*.

ARTICLE 6: COMPENSATIONS

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

ARTICLE 7 : DATE DES VERSEMENTS :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30^e jour suivant la date de l'expédition des comptes ou la date fixée par règlement soit :

- 1^{er} : 5 MARS,
- 2^e : 12 MAI,
- 3^e : 14 JUILLET,
- 4^e : 15 SEPTEMBRE,
- 5^e : 10 NOVEMBRE

ARTICLE 9 : PAIEMENT EXIGIBLE :

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 10 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$ il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

ARTICLE 11 : ESCOMPTE

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT le 05 MARS 2020). (CM 1007)

ARTICLE 12 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

ARTICLE 13 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et les membres du conseil

ARTICLE 14 FRAIS POUR REPRODUCTION

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et pour plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire
TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

ARTICLE 15 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER

Tous les règlements et ou dossiers qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

ARTICLE 16: ENTRÉE EN VIGUEUR selon son adoption

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2020.

M. Louis Coutu, maire

Mme Majella René, sec-très/d.g

<p>26. AFFAIRES NOUVELLES SUITE 26.1MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2019;</p>

2019-12-220

ATTENDU QUE le conseil veut changer de firme de vérificateur pour l'audit de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Gonnin, conseiller, appuyé par Jean-Pierre Brien, conseiller et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Rochelle mandate Mme Majella René pour demander des soumissions auprès d'autre firme comptable pour l'audit 2019.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2019-12-221

26.2 OFFRE DE SERVICES EN DROIT MUNICIPAL ET DU TRAVAIL;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux offres de services en droit municipal et du travail;

ATTENDU QUE les deux offres sont conformes à nos attentes mais l'une d'elles est moins onéreuses pour le tarif annuel et horaire à l'heure;

En conséquence,

Il est proposé par Réal Vel, conseiller, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil accepte l'offre de service du cabinet DHC avocats (v:ref : lettre du 11 septembre 2019) au montant de quatre cents dollars (400\$) plus taxes par année pour un service illimité de consultations téléphoniques et un taux horaire privilégié de cent cinquante dollars (150\$) plus taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

201-12-222

26.3 BANQUE D'HEURES DE LA FIRME INFOTECH

Considérant que nous utilisons les logiciels de la firme Infotech;

Considérant que nous devons avoir recours à leur service pour des travaux spécifiques aux logiciels;

Considérant que nous aurons besoin de formation pour le personnel administratif dans un avenir rapproché et que le coût de la banque d'heures est avantageux;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil achète une banque d'heures de 14 heures au coût de mille cent vingt dollars (1120\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2019-12-223

26.4 ADHÉSION AUX COPIES DE SÉCURITÉ DU SERVEUR À L'EXTÉRIEUR

Considérant que nous voulons avoir une sécurité de plus pour les données municipales;

Considérant que nous avons reçu une soumission SADLR-20181031-3 pour une sauvegarde dans un info-nuagique de 100Go de Kreasoft inc/ La Paperasse pour ce service;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission SADLR-20181031-3 au montant de quarante-quatre dollars et quatre-vingt quinze sous (44.95\$) par mois pour la sauvegarde des données municipales;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.5 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX DU 142 PRINCIPALE EST

2019-12-224

Considérant que nous avons reçu deux offres de services;

1. Chantal Brodeur, architecte
2. Plan J inc et Architech design

Considérant que les deux soumissions sont très différentes;

Considérant que nous avons déjà une ébauche de plan concernant les réaménagements souhaités;

Considérant que nous préférons avoir affaire qu'à un seul intervenant dans le dossier;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu que le conseil de la municipalité accepte l'offre de services 19-55 déposé le 3 décembre par Chantal Brodeur, architecte au coût cinq mille deux cent cinquante dollars (5250\$) plus les taxes applicable et payable sur réception des plans;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.6 ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2019-12-225

CONDIDÉRANT QUE les conditions de travail de la directrice générale se terminent le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE nous en sommes venus à une entente pour prolonger d'une année les conditions 2017-2018-2019 avec quelques modifications;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Denis Vel

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle l'entente 2017-2018-2019 pour une année avec les modifications négociées;

M. le maire applique son droit de véto.

26.7 REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DU DÉBITMÈTRE PAR LE FONDS RÉSERVÉ ÉPURATION

2019-12-226

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû remplacer le débitmètre à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QU'une réserve a été créée pour palier à ces dépenses d'entretien;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par Pascal Gonnin et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie le montant de quatre mille huit cent dix-neuf dollars et onze sous (4819.11\$) pour rembourser le fonds général;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.8 RÉOLUTION POUR VERSER LE SURPLUS DE LA FÊTE DU MAIRE À L'ORGANISME SERVICE DE SURVEILLANCE

2019-12-227

CONSIDÉRANT QUE la Fête du maire évènement « Bière et Saucisses » a été créé pour venir en aide aux organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organise choisi en 2019 pour bénéficier des profits engendrés est le « Le service de surveillance Les jeunes Érables »;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a généré des profits de deux mille quatre-vingt-quatre dollar et cinquante-quatre sous (2084.54\$)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a avancé la somme de cinq cent soixante-neuf dollars et treize sous (569.13\$) pour des autobus;

Pour ces motifs, sur proposition du conseillère Suzanne Casavant, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse le montant de mille cinq cent quinze dollars et quarante et un sous (1515.41\$) profits nets;

Que le montant soit versé au compte 0350311-ES1 du Service de Surveillance;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.9 RÉSOLUTION POUR S'APPROPRIER LE FONDS PARC POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE L'ACHAT ET INSTALLATION DU GAZÉBO

2019-12-228

CONSIDÉRANT QUE nous avons un fonds réservé parc au montant de huit mille sept cent cinquante dollars (8750\$);

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons nous approprier le fonds réservé parc pour des aménagements dans les parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons terminé l'aménagement du gazébo au Parc René Vel;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie la totalité du fonds parc pour rembourser la dépense de neuf mille deux cent treize dollars et trente-trois sous (9213.33\$)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.10 PROPOSITION DDE SERVICE POUR LES ANALYSES DE LA STATION D'ÉPURATION
--

2019-12-229

CONSIDÉRANT QU'Eurofins/Environex nous a fait parvenir une proposition de service pour les analyses nécessaires à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE nous avons vérifié auprès de notre conseiller chez Aquatech si les prix sont compétitifs et ils le sont;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Jean-Pierre Brien, conseiller et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de service d'Eurofins/Environex concernant les tarifs pour les analyses nécessaires à la station d'épuration selon la liste déposée le 1^{er} décembre 2019;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2019-12-230

26.11 DOSSIER ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement d'assurance police 042050 de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ représenté par PMA Assurance inc;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont déposé des garanties d'assurance qui ne sont pas incluses dans notre contrat actuel;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance; Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que les garanties déposées n'intéressent pas le conseil et demande au maire de signer le document dans ce sens;

QU'après analyse des valeurs des bâtiments inscrites à notre police, les membres du conseil demandent d'augmenter le pavillon du Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables à 100 000\$;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.1.1 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2019-12-231

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pense manquer de liquidité en attendant le premier versement de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est également en attente de subvention substantielle;

ATTENDU QU'une marge de crédit nous permettrait de faire face à nos obligations plus facilement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande l'ouverture d'une marge de crédit de cent mille dollars (100 000,00\$) pour une durée indéterminée;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière à signer tous documents jugés utiles à l'entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26.12 LOISIRS CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

2019-12-232

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables a déposé une demande d'aide financière dans le cadre des projets structurant de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la subvention n'est pas encore versée et que les fournisseurs qui doivent terminer les travaux aux bâtiments du Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables demandent un paiement pour terminer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables se retrouve avec un manque de liquidité de trente-cinq mille dollars (35000\$) pour le paiement des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà consenti à un prêt sans intérêt dans le passé pour des travaux similaires;

CONSIDÉRANT QUE l'exécutif du Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables nous demande si la municipalité peut consentir un autre prêt sans intérêt de trente-cinq mille dollars (35000\$) ce qui portera le montant total des prêts (voir tableau)

Résolution prêt	Montant initial	Solde à rembourser
2016-10-154	10 000\$	6 000\$
2019-11-189	10 000\$	10 000\$
2019-12-232	35 000\$	35 000\$
Total		51 000\$

Que les modalités de remboursement soient les suivantes, dès la réception de la subvention de vingt-neuf mille quatre cents dollars (29 400\$) du fonds FDT le Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables s'engage à nous la verser;

Que par la suite un montant de deux milles dollars (2000\$) diminuera la subvention prévue au budget annuel aux « loisirs locaux »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle consente un prêt sans intérêt selon les modalités prévues entre les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT

2019-12-233

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h13.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coudu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »